

PROJET DE LOI  
ORGANIQUE

adopté

le 5 octobre 1994

N° 2  
**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

---

---

# PROJET DE LOI ORGANIQUE

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT  
EN DEUXIÈME LECTURE

*relatif à certaines dispositions législatives des livres premier et II  
du code des juridictions financières.*

*Le Sénat a adopté avec modifications, en deuxième lecture, le  
projet de loi organique, modifié par l'Assemblée nationale en  
première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 1<sup>re</sup> lect. : 301, 350 et T.A. 113 (1993-1994).

2<sup>e</sup> lect. : 464 et 507 (1993-1994).

Assemblée nationale (10<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lect. : 1171, 1222 et T.A. 213.

.....

Art. 2.

La loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française est ainsi modifiée :

I à VIII. – *Non modifiés* .....

Art. 3.

..... Conforme .....

.....

Art. 5.

..... Conforme .....

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 5 octobre 1994.*

*Le Président,*  
*Signé : René MONORY.*

ANNEXE

..... Conforme .....

*Vu pour être annexé au projet de loi adopté par le Sénat dans sa séance du 5 octobre 1994.*

*Le Président,*  
*Signé : René MONORY.*